



VOTRE
MAISON NEUVE
À SEGNY

«LES JARDINS DE LA FONTAINE»
MAISONS MITOYENNES
À PARTIR DE 595 000€

DÉCOUVREZ «LES JARDINS DE LA FONTAINE»

VOTRE FUTUR LIEU DE VIE À SÉGNY.

Découvrez ce projet de 3 triplex avec jardin situé en plein cœur de Ségny ! Le permis de construire est purgé de tout recours. Les villas «Les Jardins de La Fontaine» bénéficient d'un emplacement idéal, à proximité du bus et de tous les commerces du centre de Ségny.

D'une surface de 135m² chacune, les maisons sont dotées d'un bel espace de vie donnant sur une agréable terrasse en rez de jardin. Trois grandes chambres et une salle de bain équipée le premier étage. Le dernier niveau propose une belle suite parentale avec dressing et salle de douche. Chaque maison dispose d'un garage individuel. N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements !

LES AVANTAGES



Maison vendue en VEFA et adaptée aux normes PMR



Proximité immédiate des commerces et des commodités à - de 5 min



À 10 minutes de la frontière Suisse

CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME

DES ÉQUIPEMENTS BIEN PENSÉS



Plafond peint en blanc mat, Couche d'impression sur les murs.



Douche à l'italienne, WC suspendus.



Volets battants en bois ou volets roulants électriques intégrés à la façade.



Pompe à Chaleur Air/Eau individuelle, Plancher chauffant au RDC, Radiateurs hydrauliques basse température à l'étage, Sèche serviette électrique dans la salle de bain et la salle de douche.



Choix d'options et personnalisation de votre habitat possible avec les TMA (Travaux Modificatifs Acquéreur).

DES PRESTATIONS DE QUALITÉ



Garage fermé et place de stationnement



Jardin privatif engazonné et clôturé

UNE MAISON DE VILLE AVEC JARDIN AU CENTRE DE SÉGNY.



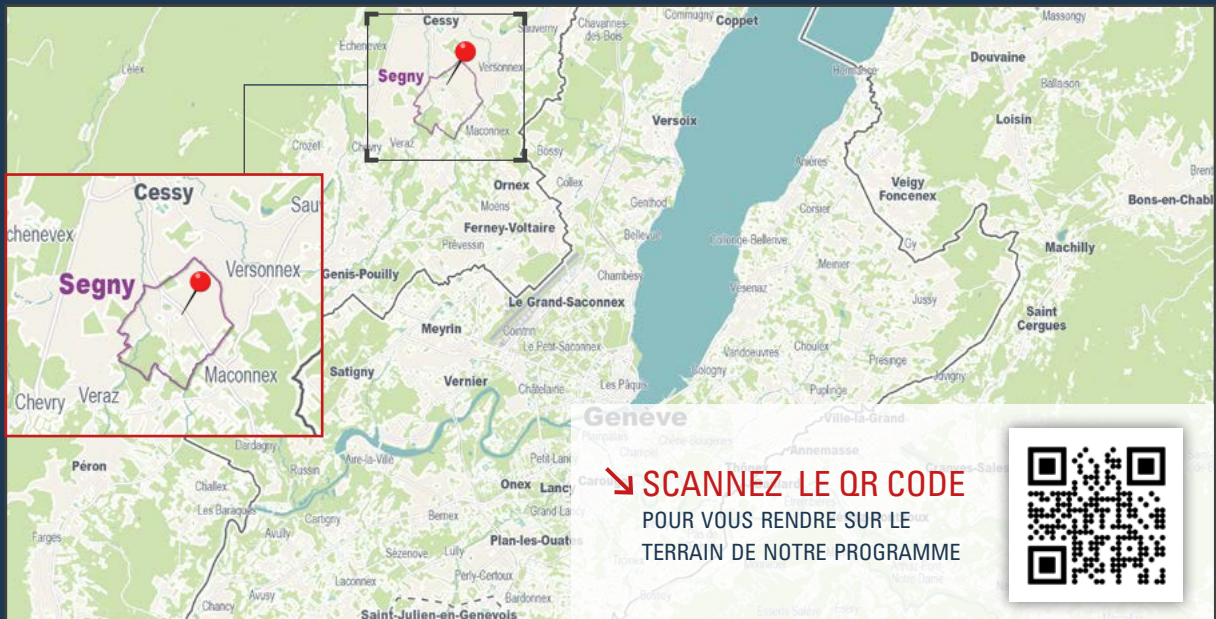
Livraison prévue 1er semestre 2025

SCANNEZ LE QR CODE

ET DÉCOUVREZ «LES JARDINS DE LA FONTAINE» SUR NOTRE SITE INTERNET



SEGNY (01170)



ACHETER EN VEFA

Acquérir un bien en **VEFA «Vente en l'Etat Futur d'Achèvement»** consiste à acheter un bien sur plan, avant même sa construction. Uniquement utilisé dans l'immobilier neuf, le contrat VEFA est conclu entre un promoteur immobilier et un acquéreur. Ce dernier devient propriétaire au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Chaque contrat VEFA est lié à un descriptif technique précis (prix, surface et qualité du bien réservé par exemple).

Acheter en VEFA présente plusieurs avantages, vous bénéficiez :

- de frais de notaire réduits (2 à 3% du prix du bien)
- des bâtiments construits avec les dernières normes environnementales et d'isolation
- des garanties du neuf : parfait achèvement, biennale, décennale

LES 5 ÉTAPES

DE L'ACHAT EN VEFA

1. Signature du contrat de réservation
2. Recherche du financement
3. Signature du contrat de vente
4. Versement des appels de fond au fur et à mesure de l'avancement de la construction
5. Livraison et remise des clés